



Partage de divorce non fait

Par **furaxg**, le **24/03/2010** à **18:02**

Bonjour, ma situation est particulière: ma mère était mariée avec un homme et ils ont acheté une maison à son nom à lui, ils étaient sous le régime de la séparation de biens et ma mère avait des biens personnels, le divorce a été prononcé mais l'ex mari a repudié le notaire qui devait faire le partage des biens, ma mère s'est remariée mais elle est décédée peu après et le partage du mariage précédent n'a toujours pas été fait. Pas la peine de vous dire que je suis en très mauvais termes avec l'ex mari, on m'a dit qu'il était du ressort du président de la chambre des notaires de désigner un autre notaire pour que le partage soit fait. Qu'en est-il vraiment et à qui dois-je faire appel, merci d'avance pour toutes vos réponses je suis découragé et je n'ai pas les moyens de me lancer dans une bataille juridique.

Par **cerdon**, le **26/03/2010** à **10:31**

En fonction du régime matrimonial, lors d'un divorce, les actifs sont partagés. Il est bien connu que le couple indique uniquement les biens qui sont connus de l'autre. N'oubliez pas de rechercher les contrats d'assurance vie et aussi les comptes bancaires, PEE etc. C'est un travail assez fastidieux mais pour vous aider il existe une structure CIRNS qui sur ordonnance de jugement ou à la demande du notaire chargé de la liquidation de la communauté recherche les actifs financiers d'un couple. Ils ont l'habitude de faire ce travail en toute impartialité.